

[Traduction]

Cette mesure relevant du gouvernement fédéral qui l'appliquera directement, sera offerte aux habitants de toutes nos régions. En outre, elle aidera puissamment à renforcer l'unité canadienne, comme le souhaite le gouvernement actuel. J'exhorte la Chambre à appuyer cette mesure législative de sorte que les paiements supplémentaires dont ont besoin tant de nos vieillards, leur parviennent aussitôt que possible en 1967.

M. H. A. Moore (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, au risque de répéter certains des arguments très logiques des préopinants, j'aimerais faire quelques commentaires. Je ne saurais partager l'avis du préopinant lorsqu'il compare l'ancienne formule de demande relative à la pension de sécurité de la vieillesse avec la formule à l'étude. La formule en usage comporte le critère de l'âge seulement, pas celui du revenu. Toutefois, monsieur l'Orateur, je songe à appuyer ce projet de loi parce qu'il va majorer la pension de nombre de nécessiteux parmi nos vieillards, et le plus tôt sera le mieux.

Je ne comprends pas, monsieur l'Orateur, comment un principe reçu depuis longtemps peut s'appliquer à une fraction de la pension de \$105 en question, mais pas au solde. Certes, s'il faut majorer la pension actuelle de \$75 par mois—et c'est nécessaire—pour marcher de pair avec le coût de la vie qui augmente rapidement, ou peut-être avec le fléchissement du pouvoir d'achat du dollar, le même principe devrait s'appliquer à la majoration de \$30 projetée, de même qu'à toutes les augmentations éventuelles qui pourront être nécessaires pour procurer un niveau de vie convenable à nos vieillards. Le chiffre de \$75 ne reflète certainement pas la réalité actuelle.

Comme la pension de sécurité de la vieillesse provient d'une caisse remplie par les impôts, il s'ensuit que les contribuables en question devraient toucher un certain bénéfice. Sinon, les personnes ambitieuses et laborieuses subissent de la discrimination. Voulons-nous une société où il sera rentable pour un citoyen de faire le moins possible pendant ses années actives, de sorte qu'il puisse profiter davantage de la sécurité sociale offerte par les différents paliers du gouvernement? Cela me semble un principe socialiste.

Voulons-nous aussi empêcher les vieillards pensionnés de continuer leur contribution à notre économie par quelque travail qu'ils puissent accomplir? Je parle ici du travail qui peut être essentiel à leur bien-être physique et mental. Est-ce qu'en gagnant le peu d'argent

qu'ils peuvent après 65 ans ils perdent par le fait même toute majoration de leur pension de sécurité de la vieillesse? C'est sûrement ce qui se produit en vertu du projet de loi à l'étude, monsieur l'Orateur.

On a beaucoup discuté au cours du débat, monsieur l'Orateur, pour établir s'il y a ici évaluation des ressources. Comme on peut le voir à la page 10894, du *hansard*, au dire du ministre, ceux qui prétendent que oui sont malhonnêtes ou stupides. A en juger d'après une foule de lettres, pourtant, les vieillards eux-mêmes sont de cet avis. Je suis sûr que le ministre ne les croit ni malhonnêtes ni stupides; ils sont très sincères.

L'application d'une évaluation pour déterminer l'admissibilité au supplément de \$30—qu'on l'appelle évaluation des ressources, évaluation des besoins, évaluation des revenus ou tout simplement évaluation—créera bien des problèmes d'administration. C'est le cas de toute mesure de ce genre. Une évaluation comme celle-là coûte cher, cela va sans dire. Le ministre et le gouvernement reconnaîtront sûrement que si une augmentation pure et simple était accordée, sans conditions, une bonne part serait recouvrée grâce à un impôt supplémentaire sur le revenu dans les cas où l'on n'aurait pas besoin de la pleine somme pour maintenir un niveau de vie convenable. Une augmentation uniforme de la pension éliminerait tant de problèmes qu'il y aurait lieu d'y aviser.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aimerais relever certaines choses qu'on a dites durant le débat, mais tout d'abord, avant de parler de ce que je trouve mauvais dans cette mesure, je dirais que certains députés de notre parti ont reçu des lettres de bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse, de personnes qui n'ont rien sauf leur pension, et, dans certains cas, un supplément provincial, pour vivre, et qui nous supplient de ne permettre sous aucun prétexte que le principe de l'universalité dans l'application de l'actuelle pension de sécurité de vieillesse soit supprimé ou sapé. J'ai reçu une lettre ce matin d'une personne admissible à ce nouveau supplément fédéral et qui nous suppliait de ne laisser compromettre ce principe sous aucun prétexte.

Il a estimé que c'était la seule manière équitable de traiter les vieillards, après un certain âge.

• (5.10 p.m.)

C'est primordial et je désire le répéter. Cette mesure législative sape complètement le principe d'universalité dont se réclament nos lois sur la vieillesse. Ne l'oublions pas. Toutes